



Problème avec un syndic de copropriété

Par **gabast**, le **14/02/2009** à **19:05**

Je possède un appartement dans une copropriété. Il y a un peu plus d'un an, j'ai fait installer internet par la société Numéricable. Lors de cette installation, un trou a été percé dans un mur séparant l'appartement d'un local technique de l'allée. Au mois d'Octobre dernier, suite à des infiltrations d'eau, le syndic de copropriété a fait constater que ce trou, en fait, traversait la canalisation d'évacuation d'eau du toit. Les réparations ont été réalisées par une entreprise extérieure. Depuis, le syndic de copropriétés veut me faire payer la note des réparations. De mon côté, après avoir consulté mon assurance, je leur ai répondu que les dégâts devaient être pris en compte par leur assurance qui devait se retourner contre Numéricable puisque les responsables sont leurs techniciens et non moi. Quel est votre avis et qui a raison? Merci d'avance pour votre réponse.

Par **windbixente**, le **15/02/2009** à **08:55**

Bonjour

Pour moi vous prenez la question dans le mauvais sens. Vous êtes propriétaire d'un appartement et vous effectuez des travaux. Vous êtes responsable des dégâts engendrés par ces travaux. C'est, à mon avis, à vous à vous retourner contre numéricable et non au syndic. Le syndic à l'option entre vous et numéricable mais vous comprendrez qu'il est plus facile pour lui de vous demander.

Bon courage